



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} au 28 février 2023

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- d'engager M. Dominique Fasoletti au poste d'employé communal à 100% au service des travaux dès le 1^{er} juin 2023.
- de délivrer un permis de construire dispensé d'enquête publique à :
 - Henchoz Joakim, Mikaël et Valentin, Le Gourd : Création d'une piste d'accès et d'une place en gravier provisoires pour l'exploitation d'une coupe de bois pour le compte du Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut (parcelle RF No 287).